

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-6-5

Séance du vendredi 7 septembre 2012

PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION COLLECTIVE DE FROMAGE SUR LE SITE DE LA MAISON DU FROMAGE DE GUNSBACH C244

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder pour la création d'une unité de production collective de fromage sur le site de la maison du fromage de GUNSBACH :

- à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster une subvention d'un montant de 240 000 € pour le bâtiment et les études ;
- à la SARL « La fromagerie de la Vallée de Munster » une subvention d'un montant de 27 000 € pour les aménagements intérieurs.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le Programme C244 Chapitre 204 Fonction 74 Natures 204142 et 20422.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE
2012

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU04057	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER Mise en place d'une coopérative fromagère</p> <p>Montant du projet : 1 244 300,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 240 000,00 € ETAT (financeur) : 300 000,00 € Grand Pays de Colmar : 20 000,00 €</p>	1 200 000,00	20%	240 000,00
DRU04072	<p>SARL LA FROMAGERIE DE LA VALLEE DE MUNSTER Unité collective de production de fromage</p> <p>Montant du projet : 409 629,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 18 000,00 € UNION EUROPEENNE : 45 000,00 €</p>	180 000,00	15%	27 000,00
			Total	267 000,00